

1. L'ORGANISATION

- 1.1. Le Raid EDHEC est organisé par une association composée exclusivement d'étudiants de l'EDHEC.
- 1.2. Le Raid EDHEC est une compétition sportive ouverte aux étudiants ainsi qu'aux personnes travaillant en entreprise et aux associations sportives.
- 1.3. La participation au Raid EDHEC se fait par équipes de quatre personnes, obligatoirement mixtes.
- 1.4. Le raid est un ensemble d'épreuves parmi lesquelles certaines présentent des risques dont sont avertis les concurrents. Ceux-ci acceptent ces risques, l'obligation de sécurité de l'organisation ne pouvant dès lors n'être que de moyens.
- 1.5. L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent. Elle les dégage de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel des participants ou de détérioration de leur matériel.
- 1.6. Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines épreuves.
- 1.7. Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions tournées ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Ainsi, par le présent règlement les concurrents sont informés de la prise de sons et d'images pendant toute la durée de l'événement et ils acceptent de laisser faire ces enregistrements sachant qu'ils pourront être utilisés pour les affiches, la plaquette, les revues de presse, le film et le site Internet du Raid EDHEC.
- 1.8. Les concurrents déclarent accepter le présent règlement par le seul fait de s'inscrire. Pour cela, chaque concurrent devra signer une déclaration sur l'honneur, située dans les documents du dossier d'inscription à retourner le plus tôt possible, avant le départ du Raid EDHEC.
- 1.9. Le présent règlement est susceptible d'être soumis à des modifications, qui seront portés à la connaissance des concurrents en temps voulu.

2. LE COMPORTEMENT DES CONCURRENTS

- 2.1. L'organisation se réserve le droit de sanctionner une équipe dont le comportement ne serait pas conforme aux articles suivants.
- 2.2. Les concurrents sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs.
- 2.3. Les concurrents doivent se soumettre à toutes les formalités exigées par le contrôle de la course.
- 2.4. Au cours de l'événement, les concurrents peuvent être amenés à emprunter la voirie. Ils sont alors tenus de respecter le code de la route.
- 2.5. Le transport d'un concurrent par un véhicule étranger à l'organisation est interdit.
- 2.6. L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra disqualifier sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- 2.7. Les concurrents devront prendre garde à tout instant à ne pas mettre en danger la vie d'autrui.
- 2.8. En cas d'accident avec immobilisation, deux membres de l'équipe seront chargés de rejoindre le CP le plus proche où se trouve un membre de l'organisation disposant

- d'une radio. Un autre membre de l'équipe devra obligatoirement rester sur place en attendant les secours.
- 2.9. Dans le cas où une équipe rejoindrait une équipe immobilisée suite à un accident corporel, elle devra s'arrêter pour s'informer de la situation, puis repartira au CP le plus proche pour prévenir l'organisation. Cette situation se substitue, le cas échéant, à l'article.
- 2.10. Quelles que soient les raisons, il est formellement interdit d'abandonner un équipier sur le trajet sous peine de disqualification.
- 2.11. Tout manquement à ces règles entraînera la mise hors course de l'équipe sans préjudice de sa responsabilité.

3. LA COURSE

3.1. Le parcours

- 3.1.1. Avant le départ, l'organisation fournira à chaque équipe un jeu de cartes IGN au 1/25 000^{ème}. Toutes les cartes IGN distribuées ont été éditées la même année. En cas de perte, ces cartes ne pourront pas être remplacées.
- 3.1.2. Un road book sera également remis chaque jour avant le départ. Il comprendra des informations sur le parcours et la sécurité concernant la journée.
- 3.1.3. Pendant toute la durée du Raid, les quatre membres de l'équipe devront toujours obligatoirement porter des tee-shirts ou des polos de même couleur. Par contre, les concurrents ne porteront pas de chasubles, les dossards seront accrochés aux sacs à dos. Par conséquent, aucune charte quant à l'emplacement des éventuels sponsors des concurrents n'est imposée.
- 3.1.4. Chaque participant se verra remettre un dossard qu'il devra porter jusqu'à la fin de la course.
- 3.1.5. Tous les jours, les équipes partiront du bivouac et devront rejoindre le bivouac suivant. Pour cela, elles devront passer par des points de contrôle, appelés CP, où un membre de l'organisation poinçonnera leur carte de passage.
- 3.1.6. Tous les matins, le leader de chaque équipe devra récupérer sa carte de passage et le road book de la journée.
- 3.1.7. Au départ de chaque journée, il sera fixé un délai d'élimination, à savoir un nombre d'heures de course à ne pas dépasser.
- 3.1.8. Certains CP peuvent constituer des portes de sortie. Les équipes trop fatiguées ou trop en retard pour finir le parcours de la journée pourront s'arrêter à ces portes de sortie et seront rapatriées au bivouac dans des véhicules de l'organisation. L'équipe recevra alors une pénalité (voir tableau des pénalités) mais ne sera pas disqualifiée. Si l'équipe, durant la compétition, prend trois portes de sortie, elle sera automatiquement disqualifiée.
- 3.1.9. L'organisation se réserve le droit d'arrêter une équipe si elle est susceptible de dépasser le délai fixé au début de la journée ou sur décision du médecin.
- 3.1.10. Toute équipe mise hors course aura trois possibilités :
- 3.1.11. Soit continuer l'épreuve sans être prise en compte dans le classement, sous réserve de l'accord de l'organisation.
- 3.1.12. Soit rentrer chez elle par ses propres moyens (le rapatriement jusqu'à Nice étant pris en charge par l'organisation).
- 3.1.13. Soit être prise en charge par l'organisation sur le bivouac.

- 3.1.14. Sur certains CP, les équipes pourront se ravitailler en eau et/ou en nourriture énergétique. Les CP avec ravitaillement seront indiqués dans le road book.
- 3.1.15. L'itinéraire peut être modifié sans préavis pour des raisons météorologiques ou organisationnelles, même durant la course. Les concurrents situés avant la partie modifiée devront emprunter le nouvel itinéraire qui leur sera indiqué au CP précédent cette modification. Il en sera tenu compte dans le résultat de l'épreuve.
- 3.1.16. Toute équipe doit être constituée d'au moins trois membres au départ.

3.2. Le matériel (voir tableau du matériel)

- 3.2.1. Le matériel est divisé en trois catégories : le **matériel disqualifiant**, dont l'absence d'un élément entraîne l'exclusion immédiate de l'équipe, le **matériel pénalisant**, sanctionné de une à trois heures de pénalité selon l'élément manquant et le **matériel conseillé**.
- 3.2.2. Les concurrents apportant leur propre VTT devront également **amener leur casque**.
- 3.2.3. Le matériel sera **en permanence à la charge des concurrents, sauf** pour les **épreuves d'eau vives et de corde**. L'épreuve de VTT bénéficie quant à elle d'une **réglementation spéciale**. Celle-ci est expliquée à partir de l'article 4.6.1.
- 3.2.4. Pour des raisons de sécurité dans le canyon, les concurrents doivent se munir d'une deuxième paire de chaussures, qui doivent impérativement être des chaussures fermées. Les chaussures de type sandales, tongues, espadrilles sont formellement interdites. En cas de non-respect de cet article, les concurrents ne pourront participer à l'épreuve et seront pénalisés.
- 3.2.5. Il est strictement interdit d'emmener du matériel de positionnement type GPS, ainsi que des armes.
- 3.2.6. Une caution de 150 € par équipe est demandée pour le respect du matériel prêté (combinaisons, baudriers, VTT ...). Elle devra être impérativement parvenue à l'association EDHEC Aventures avant le départ du raid.
- 3.2.7. La caution ne sera pas encaissée, sauf si un concurrent responsable de dégâts matériels importants refuse de rembourser le montant des réparations.

Liste du matériel

	Matériel disqualifiant	Matériel pénalisant	Matériel conseillé
Par équipe	<p>1 tente d'origine (avec armatures) pouvant abriter 4 personnes ou 2 tentes d'origine pouvant abriter 2 personnes chacune</p> <p>1 ou plusieurs gourdes d'une contenance globale de 6 litres</p> <p>1 trousse de secours contenant impérativement : des pansements, des bandes, de l'aspi venin, des compresses, un désinfectant, du collyre, des Compeeds</p> <p>1 couteau</p> <p>1 boussole</p> <p>1 briquet</p> <p>1 téléphone portable</p>	<p>popotes :</p> <p>2 fourchettes (1 heure)</p> <p>2 couteaux (1 heure)</p> <p>2 récipients (1 heure)</p>	<p>1 porte-carte</p> <p>1 miroir de survie</p> <p>1 sifflet</p> <p>protections solaires (crèmes et lunettes)</p> <p>affaires de toilettes des corticoïdes</p>
Par participant	<p>1 frontale avec un jeu de piles de rechange</p> <p>1 couverture de survie</p> <p>1 sac de couchage (les sacs à viande en polaire sont interdits)</p> <p>1 pull ou 1 polaire manches longues</p> <p>1 vêtement de pluie (type K-Way ou Goretex)</p>	<p>1 paire de chaussures de marche (3 heures)</p>	<p>1 sac à dos vêtements de rechange*</p> <p>1 maillot de bains</p> <p>1 paire de gants</p> <p>1 deuxième paire de chaussures fermées (type baskets) pour le canyoning (voir article 4.2.4) (3 heures)</p>

* Suite à l'expérience des années précédentes, des vêtements vraiment chauds sont vivement conseillés.

- 3.2.8. La liste du matériel qui précède concerne toutes les épreuves du raid, sauf celle du VTT. Pour l'épreuve de VTT, les concurrents doivent se référer à la liste ci-dessous.
- 3.2.9. Toutes les équipes, **même celles qui n'apportent pas leur propre VTT**, devront apporter un **kit de réparation**, dont les composantes sont définies ci-dessous.
- 3.2.10. Néanmoins, en cas de très gros accident mécanique, les concurrents pourront solliciter **l'intervention du service technique** et procéder à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. Le délai d'attente ne sera **en aucun cas décompté** du temps de l'équipe.
- 3.2.11. Au départ de la course, le matériel spécial VTT pourra être laissé à l'Edhec. L'organisation se chargera de l'apporter avec les vélos le jour de l'épreuve VTT. Les concurrents ne seront donc pas inutilement chargés durant les autres épreuves. Néanmoins, il existe une **liste restrictive du matériel spécial VTT** pouvant être laissé à l'Edhec :
- 3.2.12. le kit de réparation**
- 3.2.13. les casques**
- 3.2.14. les gants de VTT**
- 3.2.15. les chaussures de VTT**
- 3.2.16. les chronomètres**
- 3.2.17. **les gourdes** spécialement adaptées au porte-bidons
- 3.2.18. **1 ou plusieurs sacs à dos** réservés à l'épreuve de VTT

Le matériel spécial VTT		
	Matériel disqualifiant	Matériel conseillé
Par équipe	1 kit de réparation : 1 dérive-chaîne pour relier les maillons de chaîne 1 jeu de démonte-pneus 1 pompe à vélo (valve moto) 2 chambres à air (26x1.95, valve voiture) rustines colle 1 jeu de clés alène	sacs à dos spécial VTT
Par participant		1 paire de gants

Pour les concurrents apportant leur propre VTT		
	Matériel disqualifiant	Matériel conseillé
Par participant	1 VTT 1 casque	

3.3. Les contrôles

- 3.3.1. Chaque journée, les équipes se verront attribuer un horaire de départ au moment du réveil. Les équipes devront se présenter **5 minutes avant l'horaire** donné pendant le petit déjeuner. Le chronomètre commencera à tourner à l'horaire prévu et **aucun retard ne sera pris en compte**.
- 3.3.2. En cours d'épreuve, les équipes devront passer par des points de contrôle ou CP, où se trouvera un membre de l'organisation. Celui-ci notera le temps de passage de l'équipe, puis poinçonnera la carte de passage de l'équipe. Le poinçonnage n'est possible que si l'équipe est complète (en cas d'abandon, la personne de l'organisation devra être au courant pour valider le CP). Les CP sont indiqués dans le road book.
- 3.3.3. Le **temps pris en compte est celui du dernier arrivé**.
- 3.3.4. Tout CP indiqué dans le road book et non validé entraîne une pénalité pour l'équipe.
- 3.3.5. **Aucune information ne sera donnée aux CP**, que ce soit au niveau du parcours ou du temps de passage des équipes précédentes.
- 3.3.6. Aucune équipe ne devra repartir d'un CP si le nombre de ses membres est inférieur au nombre théorique des membres qu'elle devrait comporter.
- 3.3.7. Des **vérifications de matériel** auront également lieu sur le parcours et à l'arrivée du bivouac. Sur le parcours, ces contrôles seront inopinés. Le temps pris pour cette vérification sera décompté. De plus, chaque soir, sera effectué un contrôle des ordures (panier repas de la journée) qui ne devront pas être laissés sur le parcours sous peine de pénalités. En ce qui concerne les vérifications du sac VTT, une vérification du sac pourra être effectuée au moment du départ ou le soir à l'arrivée pour vérifier que tout le matériel y a bien été transvasé.
- 3.3.8. Un **Comité de Course** composé de membres de l'organisation et d'un médecin vous sera présenté avant le départ. Toute réclamation devra être déposée auprès de ce Comité de Course et il sera le **seul habilité à prendre des décisions** sur la course.

3.4. Le classement

- 3.4.1. Le chronomètre est arrêté lorsque le **dernier membre de l'équipe** a franchi la ligne d'arrivée.
- 3.4.2. Tous les jours, un classement de la journée et un classement cumulé avec les journées précédentes seront édités.
- 3.4.3. Un classement par catégorie (Étudiant ou Professionnel) et un classement général regroupant à la fois les Étudiants et les Professionnels seront édités.
- 3.4.4. Pour chaque équipe, le classement tiendra compte du temps couru et des pénalités. Sera déclarée vainqueur l'équipe ayant effectué l'intégralité du parcours dans le temps le plus court.
- 3.4.5. Les équipes mises **Hors Course** seront obligatoirement classées à **la fin**.

3.5. Les pénalités

CAS DE FIGURE	PENALITES APPLIQUEES
Une équipe prend une porte de sortie pour la première et deuxième fois durant le Raid	temps de la moins bonne équipe entre la porte de sortie et l'arrivée x (1+ pourcentage)
Une équipe prend une porte de sortie pour la troisième fois pendant le Raid	Idem Hors Course
Une équipe est arrêtée en cours de course par l'organisation pour faute grave, ou si l'équipe est susceptible de dépasser le délai d'élimination (Cf. Art.2.1).	Hors Course
Plus d'un membre de l'équipe abandonne au départ d'une journée	Selon les dispositions, l'organisation peut permettre aux membres restants de différentes équipes incomplètes, de reformer une équipe mixte Hors Course Temps de la moins bonne équipe
Il manque du matériel disqualifiant	L'équipe est mise hors course et peut se voir refuser le départ du Raid selon avis du Comité de course
Il manque du matériel pénalisant	L'équipe a une pénalité de 1 heure ou de 3 heures selon l'élément manquant
Si le matériel VTT, canyon, etc. n'est pas correctement rangé et restitué lors de l'arrivée Si un membre de l'équipe n'a pas le niveau suffisant pour faire l'épreuve de canyoning	+ 1 heure de pénalité
Un membre de l'équipe abandonne pendant la journée	_ x temps de la moins bonne équipe sur la journée Hors course
Manquement d'un CP pour la première ou la deuxième fois	Temps de la moins bonne équipe sur le tronçon manqué x (1+ pourcentage)
Manquement d'un CP pour la troisième fois	Idem Hors course
Une équipe s'arrête à un CP qui n'est pas une porte de sortie	Temps de la moins bonne équipe entre le CP et l'arrivée x (1+ pourcentage) Hors course
Pas de port du gilet de sauvetage ou du casque VTT	+ 1 heure
L'équipe se perd ou ne parvient pas à terminer le parcours	Hors course.

4. LES EPREUVES

4.1. La course d'orientation

- 4.1.1. La course d'orientation est une épreuve en terrain varié, pouvant se dérouler de jour comme de nuit, et qui consiste à retrouver des points de contrôle, appelés CP à partir des cartes IGN et d'un road-book fournis par l'organisation.
- 4.1.2. Durant cette épreuve, les concurrents doivent **porter tout leur matériel**, sauf le matériel VTT. Ils seront alors en autonomie totale, sauf lorsqu'ils arriveront sur les points de ravitaillement.
- 4.1.3. En ce qui concerne la sécurité, le comportement des concurrents, les pénalités, les règles appliquées sont celles du Raid. **Toutes les règles énoncées précédemment sont donc valables.**

4.2. Les épreuves d'eau

- 4.2.1. Pour des raisons de sécurité, les concurrents devront se conformer aux recommandations données par les diplômés d'état et l'organisation.
- 4.2.2. Toute manœuvre (dépassement) mettant en danger un autre concurrent sera passible d'exclusion.
- 4.2.3. A l'issue des épreuves, le matériel devra être rangé correctement à l'endroit indiqué par l'organisation sous peine de pénalité.
- 4.2.4. Il est strictement interdit de tamponner un concurrent volontairement ou de tenter de le ralentir.

4.3. Le rafting

- 4.3.1. L'épreuve de rafting pourra être **partiellement chronométrée** (cette épreuve pourra donc aboutir à des pénalités).
- 4.3.2. Lors de l'épreuve de rafting, le **port de gilet de sauvetage et de la combinaison est obligatoire.**

4.4. Le canyoning

- 4.4.1. Pour des raisons de sécurité, l'épreuve de canyoning ne sera **pas chronométrée.**
- 4.4.2. Des **guides diplômés d'état** ainsi que des membres de l'organisation seront présents dans le canyon afin d'assurer la sécurité. S'ils estiment qu'un concurrent a un niveau trop insuffisant, une pénalité pourra être infligée à son équipe.
- 4.4.3. Il sera fourni aux concurrents un **road-book spécial canyoning**, adapté aux conditions de descente.
- 4.4.4. Les concurrents devront déposer leurs sacs et leurs combinaisons avant la marche d'approche du canyon et effectuer cette marche en maillots. Il est

vivement conseillé de mettre les **combinaisons uniquement au début du canyon** afin d'éviter tout risque d'hyperthermie.

4.5. L'épreuve de corde

- 4.5.1. Les épreuves de corde ne seront pas chronométrées. Cependant, une pénalité peut être attribuée par les guides d'état, s'ils estiment que le niveau d'un concurrent est insuffisant.
- 4.5.2. Durant cette épreuve, les concurrents devront se conformer immédiatement aux directives données par les guides et les organisateurs présents.
- 4.5.3. A l'issue de ces épreuves, le matériel devra être restitué dans le même état qu'il a été prêté, c'est à dire accroché correctement. Toute infraction à cette règle sera sanctionnée d'une pénalité.

4.6. Le VTT

- 4.6.1. Pour les concurrents qui ne peuvent pas apporter leur propre VTT, l'organisation peut prêter des VTT. **Ceux-ci devront être rendus en bon état. Les concurrents devront rembourser les frais occasionnés par la dégradation des VTT.**
- 4.6.2. **Le port de casque rigide est obligatoire.** Il sera fourni par l'organisation sauf pour les concurrents apportant leur propre VTT. Toute infraction à cette règle sera passible d'exclusion.
- 4.6.3. Il est **interdit**, sous peine d'exclusion, de **monter à deux** sur un même VTT.
- 4.6.4. Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route.
- 4.6.5. Toute équipe rattrapée doit se laisser dépasser. Toute manœuvre visant à gêner le dépassement est interdite et sanctionnée.
- 4.6.6. Le matériel réservé à cette épreuve, et **laissé à l'EDHEC**, sera récupéré au moment du départ de l'épreuve VTT
- 4.6.7. Une fois arrivé au CP du départ de VTT, **le chronomètre sera arrêté** pendant une heure. Les concurrents pourront alors récupérer leur **matériel spécial VTT**. Ils devront également **garder une partie de matériel disqualifiant**, et le reste du matériel sera pris en charge par l'organisation. Les concurrents pourront procéder à la préparation de leur sac pendant que le chronomètre sera arrêté. **Une vérification du matériel sera effectuée juste avant de redémarrer le chronomètre.**
- 4.6.8. (Pour des raisons pratiques nous vous conseillons de **prévoir un sac à dos spécial VTT** qui pourra rester à l'EDHEC avec le reste du matériel).
- 4.6.9. A l'arrivée au bivouac, chaque équipe devra **ranger ses vélos** à l'emplacement indiqué par les organisateurs, et les récupérera le lendemain matin avant le départ.
- 4.6.10. **L'arrivée sur la Promenade des Anglais** se fera en VTT. Une fois la ligne d'arrivée franchie, les VTT devront être confiés au responsable du parc à vélos. **Chaque concurrent devra récupérer immédiatement le matériel VTT déposé sur le vélo** (chronomètre, pompe, gourde...)

5. LES CONCURRENTS

5.1. Modalités d'inscription

- 5.1.1. Tout concurrent n'engage que sa seule responsabilité. Lui seul a le droit de prendre la décision de s'inscrire pour le RAID EDHEC.
- 5.1.2. Tous les concurrents doivent être âgés de plus de 18 ans.
- 5.1.3. Au moment de l'inscription, tous les concurrents doivent fournir un certificat médical prouvant qu'ils sont aptes à pratiquer les sports du Raid.
- 5.1.4. Tous les concurrents attestent savoir nager.
- 5.1.5. Toute équipe affirme comprendre au moins un membre capable de définir l'orientation.
- 5.1.6. Les équipes doivent être obligatoirement mixtes.
- 5.1.7. Au moment de l'inscription, tout concurrent appartenant à une équipe étudiante doit justifier de son statut en fournissant un certificat de scolarité.
- 5.1.8. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout concurrent.

5.2. Modalités de règlement

- 5.2.1. Les frais d'inscription s'élèvent à :
- 5.2.2. 800 euros par équipe étudiante si l'inscription a lieu avant le 07/03/2003, et 950 euros après le 07/03/2003.
- 5.2.3. 1400 euros par équipe professionnelle si l'inscription a lieu avant le 07/03/2003, et 1550 euros après le 07/03/2003.
- 5.2.4. Pour cela nous tiendrons compte de la date du retour de votre dossier d'inscription (note d'information 2), le cachet de la poste faisant foi.
- 5.2.5. Ces frais comprennent la mise à disposition du gros matériel (canoës, combinaisons, baudriers...), la nourriture matin, midi et soir, la mise en place de moyens de sécurité, un suivi médical tout au long de l'épreuve, ainsi que la médiatisation de l'événement et enfin les frais de transport une fois arrivé à Nice.
- 5.2.6. Chaque équipe se doit de respecter les dates limites. En raison du nombre croissant de candidats intéressés, les inscriptions doivent parvenir au plus vite. La clôture des inscriptions sera effective dès que le nombre d'équipes sera atteint, ou au plus tard, le 15 avril 2002 (après cette date une liste d'attente sera ouverte).
- 5.2.7. Pour régler les frais d'inscription, deux chèques doivent être adressés en même temps, avec les fiches d'inscription, à l'ordre d'EDHEC AVENTURES :
- 5.2.8. Pour les équipes étudiantes, un chèque de 400 euros encaissé dès sa réception, si votre dossier arrive avant le 07/03/2003, pour retenir l'inscription et un chèque de 400 euros encaissé le 15/04/2003 pour confirmer cette inscription.
- 5.2.9. Remarque : ces deux chèques auront une valeur de 475 euros si votre dossier d'inscription nous parvient après le 07/03/2003.
- 5.2.10. Pour les équipes professionnelles, un chèque de 700 euros encaissé dès sa réception, si votre dossier arrive avant le 07/03/2003, pour retenir l'inscription et un chèque de 800 euros encaissé le 15/04/2003 pour confirmer cette inscription.
- 5.2.11. Remarque : ces deux chèques auront une valeur de 775 euros chacun si votre dossier d'inscription nous parvient après le 07/03/2003.

5.3. Conditions de remboursement

- 5.3.1. Si votre candidature n'a pas été retenue, faute de place ou de capacité et d'expérience adaptées à ce genre d'événement, la totalité des paiements vous sera remboursés.
- 5.3.2. En cas de désistement, vous serez remboursés à hauteur de :
- 5.3.3. 100% avant le 1^{er} mars 2003
- 5.3.4. 60% entre le 1^{er} mars et le 15 avril 2003
- 5.3.5. au-delà du 15 avril 2003, aucun frais ne pourra vous être restitué
- 5.3.6. en ce qui concerne la préinscription (cf fiche contact dans NI1), elle ne vous sera en aucun cas remboursée.
- 5.3.7. Il est évident que si votre équipe est disqualifiée pendant le RAID EDHEC, aucune somme ne vous sera remboursée. Cependant, en fonction du nombre des membres de l'équipe restant, l'organisation pourra vous autoriser à finir les épreuves pour le plaisir.
- 5.3.8. L'organisation se réserve le droit de revenir sur l'admission de certains dossiers en cas de compétences physiques et/ou d'expériences sportives en milieu naturel jugées insuffisantes. Des équipes composées de membres de différentes écoles ou entreprises pourront être acceptées. Cependant, les « éléments rapportés » ne pourront excéder 2 personnes dans l'équipe. Nous étudierons ces possibilités au cas par cas.

6. ASSURANCES

6.1. Responsabilité civile

- 6.1.1. L'organisation a souscrit une police d'assurance « responsabilité civile organisateur » conformément à la législation en vigueur. Cette assurance ne couvre que l'association et les membres qui la composent. Elle les dégage de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel des participants ou de détérioration de leur matériel.
- 6.1.2. L'organisation n'est pas responsable des éventuels vols ou des pertes possibles d'objets ou de matériel, qu'ils soient confiés aux membres **d'EDHEC Aventures** ou de l'encadrement, transportés dans ses véhicules ou même déposé dans ses locaux. Chacun doit prendre soin de ses affaires

6.2. Assurance du participant

- 6.2.1. Chaque membre de l'équipe doit vérifier que son assurance couvre bien tous les sports pratiqués au cours du **RAID EDHEC jusqu'au 4 juin 2003**. Insistez auprès de votre assurance pour avoir le maximum d'information sur les risques liés aux sports du Raid. Chaque participant devra fournir un certificat attestant de la conformité de son assurance avec cet article
- 6.2.2. **Remarque** : Chaque concurrent doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, d'accident corporel des participants ou de détérioration du matériel).
- 6.2.3. Le participant se doit aussi de spécifier le nom de son assurance et son numéro d'adhérent sur la fiche d'inscription faute de quoi son dossier ne sera pas retenu.

- 6.2.4. Si l'assurance de l'adhérent ne couvre pas les risques liés aux sports pratiqués au cours du **Raid EDHEC**, le participant devra souscrire une assurance complémentaire. Chaque participant devra fournir un certificat attestant de la conformité de son assurance avec cet article.
- 6.2.5. Vérifiez que votre dossier d'inscription est bien complet si vous ne voulez pas avoir de mauvaises surprises.

6.3. Assurance complémentaire

- 6.3.1. Le participant pourra bien sûr prendre une assurance complémentaire dans la compagnie de son choix. Mais il faut savoir que l'organisation pourra fournir, sur simple demande du participant, une assurance complémentaire adaptée. Le prix est en cours de négociation, nous vous le communiquerons prochainement.
- 6.3.2. Il est obligatoire de noter sur la fiche « Remarques » tous les éléments susceptibles d'être importants sur le plan médical ou dans d'autres domaines. Ces données resteront confidentielles. Tout participant, dès lors qu'il envoie son dossier d'inscription, accepte en totalité les règles de ce règlement